

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 915

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

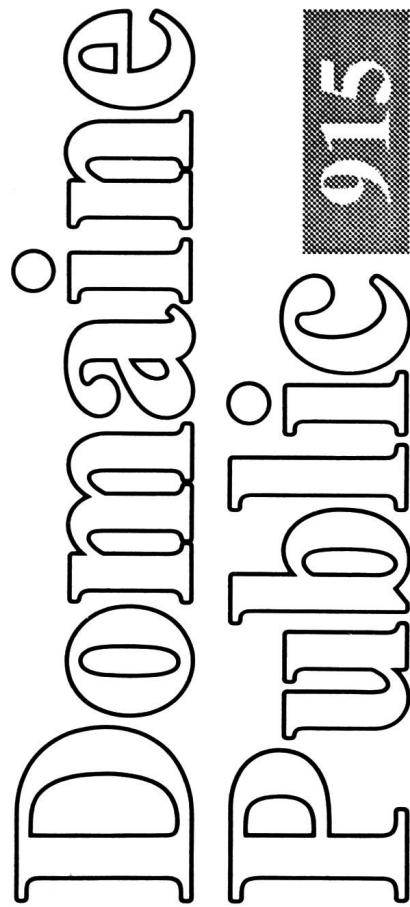
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



DP

J.A. 1000 Lausanne 1
4 août 1988
Vingt-cinquième année
Hebdomadaire romand

Les bâtisseurs égoïstes

On n'est jamais si bien servi que par soi-même. La règle vaut sans doute pour les individus, et certainement pour les groupes de pression qui savent s'y prendre pour défendre leurs intérêts, et même pour soigner leur image.

Dans ce double exercice, les milieux de la construction, avec la Société suisse des entrepreneurs (SSE) à leur faîte, mettent volontiers l'accent sur le travail du lobby proprement dit, ce qui demande davantage d'énergie que de finesse. Dans le secteur de la construction, les patrons sont de la race dure. Ils préfèrent les saisonniers et autres temporaires aux bénéficiaires de conventions-cadres assurant une certaine sécurité et stabilité de l'emploi. Ils préfèrent les virtuoses du ballon rond (on connaît les affinités entre gens du bâtiment et clubs de football) aux libero de la FOBB, principale organisation syndicale dans le secteur. Ils préfèrent nommer eux-mêmes les représentants du personnel dans tel conseil paritaire de caisse de pension.

Vis-à-vis de l'Etat, et même si les commandes publiques représentent une proportion appréciable de leurs activités, les entrepreneurs pratiquent aussi le self-service lobbyiste. Ils se défendent de rêver au bétonnage du pays, mais n'ont pas de mots assez durs pour la politique d'aménagement du territoire. Ils dénoncent avec une violence inouïe — et combattent avec une énergie correspondante — la mise en réserve de 450 000 hectares de surface d'assolement, autant dire leur non constructibilité. Ils assurent laisser aux promoteurs immobiliers le soin de mettre en valeur les précieux mètres carrés de sol à bâtir, mais se retrouvent très souvent derrière les grands projets de nouveaux quartiers et de gros équipements (parcs d'attraction, infrastructures touristiques et sportives, etc). Ils prétendent ne pas faire de politique partisane, mais la SSE a créé et téléguidé son propre club parlementaire, select et fermé, composé de radicaux démocrates-chrétiens et/ou

centristes selon le(s) parti(s) dominant(s) dans leur canton de provenance; ainsi le Valais «fournit» trois PDC, parce que plus sûrs (?), St-Gall «livre» un PDC et un radical — comme le hasard fait bien les choses. La SSE nage encore en plein moins d'Etat, mais, à l'instar des banques, «s'offre» régulièrement un conseiller fédéral comme orateur invité à son assemblée annuelle. Les 5 000 membres de la même SSE, qui regroupe les quatre cinquièmes du secteur principal de la construction, multiplient les professions de foi libérales, mais s'adonnent avec la meilleure conscience aux pratiques cartellaires les plus restrictives: systèmes de concession sanctionnés par des refus de livrer, soumissions calculées en vue d'adjudication à telle ou telle entreprise (les collectivités ne marchandent pas), sous-traitances préférentielles ou croisées. Manœuvres toujours difficiles à démontrer bien sûr, mais encore plus difficiles à déjouer. La Commission des cartels s'y est d'ailleurs cassé les dents.

Même beaucoup moins concentré que le lobby militaro-industriel ou le complexe agro-chimique, le groupe de pression formé par les constructeurs/bâtisseurs/promoteurs pèse lourd dans l'économie, la conjoncture et la vie politique de notre pays. Malgré la dispersion géographique de la branche, malgré la multitude des corporations concernées, le secteur principal de la construction sait parfaitement faire passer ses intérêts à tous les niveaux. Ses carnets de commande bien remplis, son rôle d'entraîneur de la conjoncture assuré, il ne lui reste qu'une seule préoccupation: trouver du personnel, formé si possible, et des permis de travail, encore des permis, toujours des permis. Car là s'arrête la puissance du lobby de la construction: lui aussi devra patienter jusqu'à la votation fédérale du 4 décembre prochain pour voir un éventuel déblocage des effectifs de la main-d'œuvre immigrée.

YJ